

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Chantonnay dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard VILLETTE, Maire, pour une troisième séance de l'année.

**Etaient présents** : M. VILLETTE Gérard, Mme AIRAUD Martine, Mme ARNOUD Colette, M. BOISSEAU Didier, M. BONNENFANT Didier, Mme BOUILLAUD Michelle, M. BOURDET Joël, Mme COUDRAY Danièle, Mme DEHAUD Christine, M. DELAYE Jean-Jacques, M. DENOUE Thierry, M. DROUAULT Christian, M. de PONSAY Laurent, M. GAIGNEUX Yannick, Mme GRELLIER Charlène, M. LAINE Vincent, Mme LERSTEAU Patricia, Mme MOINET Isabelle, Mme PHELIPEAU Brigitte, Mme RAVON Elise, M. ROUSSIERE Alexandre, M. de SINGLY Vincent, M. SIRET Jean-Pierre, Mme THOUMOUX Delphine, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés** : Mme CHENU Viviane - Mme BAFFREAU Sabrina - M. BONNEAU Mickaël – Mme BALLESTEROS Alexandra – M. PELTANCHE Eric.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Charlène GRELLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### **N° 34/2017 – 1 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

#### **1.1. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES**

##### **1.1.1. Modification du règlement intérieur du Conseil des Sages**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur LAINE**, rapporteur du projet.

**Monsieur LAINE** procède à la lecture de l'exposé :

La Commission du Conseil des Sages s'est réunie et propose de modifier le règlement intérieur du Conseil des Sages.

En effet, le nombre de candidatures reçues est plus important qu'escompté, et c'est pourquoi il est proposé de modifier le règlement afin de pouvoir porter le nombre maximum de membres non élus de 15 à 17.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question et ajoute qu'effectivement que c'est parce qu'il y a eu beaucoup de candidatures qu'il est proposé de passer de 15 à 17 membres.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité accepte de modifier le règlement intérieur du Conseil des Sages en portant le nombre maximum de membres non élus de 15 à 17.

*La séance est levée à 20 h 40.*